

Circulation de fake news et régulation de contenus de réseaux socionumériques au Burkina Faso

Evariste Dakouré

Maître de Conférences en Communication-CAMES

Université Aube Nouvelle / Ouagadougou

evaristedakoure@hotmail.com

00226 62 83 08 69

Résumé

L'accès accru à des dispositifs numériques de communication et à Internet mobile contribue à populariser l'usage des réseaux socionumériques (RSN) au Burkina Faso. Selon DataReportal (2025), à la date de janvier 2025 ; sur les 5,75 millions d'utilisateurs d'Internet dans ce pays ; 3,40 millions sont des utilisateurs de Facebook. Cet usage accru de Facebook dans un contexte de crise sécuritaire (depuis 2015) s'accompagne d'une prolifération de fake news face auxquelles les acteurs locaux (instances publiques de régulation de contenus numériques, acteurs associatifs) ont du mal à réguler la circulation. Ce, du fait entre autres, du caractère extraterritorial de Facebook et de la puissance de cette plateforme elle-même. Facebook n'est pas toujours dans l'optique de collaborer avec des Etats. Un des défis de la régulation des contenus sur Facebook est aussi la grande masse d'informations qui y circulent. Cet article analyse le contexte dans lequel les fakes news circulent au Burkina Faso en examinant les différentes formes de manifestation de ces fake news dans ce pays. Les résultats montrent entre autres, que les actions de régulation de la circulation de fake news (menées par Facebook et des acteurs locaux) sont limitées à la fois par des contraintes technologiques et par le « braconnage » (dans le sens de Michel De Certeau) que certains usagers font de Facebook.

Mots clés : Réseaux socionumériques (RSN), Facebook, régulation, fake news, sensibilisation.

Abstract

Increased access to digital communication devices and mobile internet is helping to popularize the use of social media networks (SNS) in Burkina Faso. According to DataReportal (2025), as of January 2025, of the 5.75 million internet users in the country, 3.40 million are Facebook users. This increased use of Facebook in the context of a security crisis (since 2015) is accompanied by a proliferation of fake news, which local actors (public bodies regulating digital content, community actors) are struggling to regulate. This is due, among other things, to the extraterritorial nature of Facebook and the power of the platform itself. Facebook is not always willing to collaborate with states. One of the challenges of regulating content on Facebook is also the large amount of information circulating there. This article analyzes the context in which fake news circulates in Burkina Faso by examining the different forms of its manifestation in the country. The results show, among other things, that actions to regulate the circulation of fake news (carried out by Facebook and local actors) are limited both by technological constraints and by the "poaching" (in the sense of Michel De Certeau) that some Facebook users engage in.

Keywords: Social media networks (SNS), Facebook, regulation, fake news, awareness.

Introduction

Le développement accru des TIC conjugué à un plus grand accès à Internet à l'échelle mondiale a favorisé une grande appropriation de plateformes numériques comme Facebook, WhatsApp, Tik Tok, pour ne citer que ces exemples. Ces plateformes ont permis une production et diffusion croissante d'informations provenant de citoyens y compris dans des pays en voie de développement comme le Burkina Faso. « *Les réseaux socionumériques en tant que puissants outils de désintermédiation journalistique bouleversent l'écosystème de l'information et la position dominante et oligopolistique des*

journalistes dans l'accès à l'espace public. » (COMPAGNO Dario et al., 2017, pp. 94-95) Cette désintermédiation journalistique est une réalité au Burkina Faso. De surcroit en termes d'utilisation de plateformes numériques, selon le rapport de DataReportal publié en mars 2025, le Burkina Faso compte 5,75 millions d'utilisateurs d'Internet à la date de janvier 2025 soit un taux de 24,2% de la population totale qui est de 23,8 millions d'habitants. Et Facebook avec 3,40 millions d'utilisateurs est en tête des réseaux sociaux les plus utilisés dans ce pays en début d'année 2025.¹

N'étant pas des « professionnels de l'information » certains citoyens véhiculent parfois de fausses informations sur les réseaux sionumétiques (RSN) et participent à des opérations de désinformation volontairement et/ou involontairement. Se pose alors la question de savoir comment gérer cette « profusion » des contenus citoyens en ligne, dont une partie est perçue comme usages vertueux notamment le commerce en ligne, la promotion de contenus culturels, pour ne citer que ces exemples. Et une autre partie, non négligeable, renvoie de la prolifération de fausses informations. Ce type de pratiques fait de la régulation de ces plateformes un enjeu majeur de nos jours. À propos de cette régulation, Françoise Massit-Folléa (2013) affirme en substance qu'au fur et à mesure de l'extension mondiale des réseaux électroniques, Internet a perdu son caractère utopique de « cyberspace hors-la-loi ». Ainsi, « *L'analyse de ses différentes composantes révèle un nombre croissant d'acteurs et de lieux en charge de sa régulation* ». Pour avoir une idée de l'ampleur de la tâche en matière de régulation, on peut se référer à quelques chiffres sur

¹ Source : <https://www.faso-tic.net/spip.php?article787> consultée le 21 mars 2025

la quantité de contenus qui circulaient sur 4 des plus grandes plateformes en 2023, selon Leïla Mörch (2024)

- Twitter (X) : 500 millions de posts par jour ;
- You Tube : 300 heures de vidéos par minutes,
- Facebook Messenger : plus de 100 milliards de messages par jours,
- Tik Tok : 30 millions d'utilisateurs actifs par jour.

Certes, tous ces échanges ne renvoient pas à des fake news. Mais le flux toujours grandissant de messages sur ces plateformes permet une dispersion rapide de fake news. À cela s'ajoute le fait que les outils numériques modernes, avec la création de « bots », permettent le partage d'une information ciblée à des milliers de personnes, ce qui augmente les possibilités de véhiculer massivement de la désinformation. Il y a alors dans ce cas, une surdose de contenus qui « noie » l'information de qualité. Ajoutons qu'il est de plus en plus une habitude pour certains citoyens de partager des messages qu'ils reçoivent sur les plateformes numériques. « ... *Discuter de l'actualité par écrans interposés, partager des articles ou vidéo s'apparentent de plus en plus à une expérience sociale forte. Commenter en ligne des contenus d'actualité est devenu pour nombre d'individus une manière d'entretenir du lien affinitaire.* » (Rémy Rieffel, 2014, p. 223) Et il convient de noter que ces partages dans certains cas contribuent à donner de l'ampleur à des fakes news pour lesquels les autorités ont de mal à réguler la circulation, comme ce qui est parfois constaté actuellement au Burkina Faso. Une étude publiée en 2022 par Balima et Kaboré (p. 328) portant sur les principaux canaux de circulation des Fake News au Burkina Faso, indique que « *Le principal canal de diffusion des fake news demeure les réseaux socio-numériques (Twitter, Facebook et WhatsApp) avec 80,76%*

des cas recensés, les médias classiques et les sites d'information générant le même pourcentage (9,61 % chacun). » Ce qui interpelle par rapport à des actions de régulation de ce qui se dit sur ces plateformes.

En termes de *régulateurs nationaux* au Burkina Faso, plusieurs acteurs interviennent. Certains sont des acteurs publics et d'autres relèvent de la société civile incluant des médias. Parmi les acteurs publics on peut citer la Commission de l'Informatique et de Libertés (CIL), le Conseil Supérieur de la Communication (CSC), la Brigade Centrale de Lutte Contre la Cybercriminalité. Mais notons que des contraintes réglementaires liées à l'aspect extraterritorial de plateformes comme Facebook et liées à la puissance même de ces plateformes font que ces régulateurs publics du Burkina Faso ont peu de marges de manœuvre vis-à-vis de ces géants du numérique. A noter que les pays occidentaux qui ont plus de moyens ont aussi du mal à réguler, contrôler les contenus qui circulent sur Facebook. Concernant cette difficulté, Sophie Jehel (2021) laisse savoir que les États peuvent plus facilement réprimer ce qu'on appelle les médias classiques. Mais il s'avère de plus en plus difficile d'engager une répression au niveau des médias en ligne compte tenu de la déterritorialisation du lieu où chacun peut produire un message. Et compte tenu également des cadres législatifs toujours pas cohérents ou du moins différents d'un pays à un autre. Qu'il s'agisse donc de répression ou de régulation, les Etats (du moins pris individuellement) ont du mal à contraindre les GAFAM² et BATX³. Dans le cas du Burkina Faso, il ressort de collecte de données de terrain que nous avons menée de juillet à

² GAFAM est l'acronyme des géants du Web — Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft — qui sont les cinq grandes firmes américaines qui dominent le marché du numérique.

³ BATX est un acronyme désignant Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi, les quatre plus grandes entreprises technologiques de Chine, souvent comparées aux GAFAM.

septembre 2024 sur le sujet, que les régulateurs publics ont parfois des difficultés à obtenir la collaboration de Facebook lorsqu'ils lui adressent des requêtes. En effet, Facebook n'est pas toujours dans l'optique de collaborer avec les Etats.

Ainsi au Burkina Faso, à côté de l'action des régulateurs publics, il y a des associations comme Fasocheck, le Centre d'Information et de Formation en matière de Droits Humains en Afrique (CIFDHA) et des médias en lignes (comme lefaso.net, Faso7) qui font de la régulation, de la modération des contenus. Le présent article concerne principalement Facebook en termes de plateforme et porte essentiellement d'une part, sur les mécanismes de régulation mis en place par Facebook et d'autre part, sur les actions de modération de contenus et de sensibilisation, menées par des acteurs associatifs burkinabé par rapport à la circulation des fake news.

Ainsi, notre travail a pour objectifs de :

- analyser comment la circulation de fake news se fait sur les RSN au Burkina Faso, et particulièrement sur Facebook ;
- analyser des actions de régulation, de modération de contenus et de sensibilisation menées par des acteurs de la société civile au Burkina Faso ;

Pour la suite, nous évoquerons d'abord l'approche méthodologique adoptée, suivi de l'analyse du contexte sociopolitique et sécuritaire dans lequel les fake news circulent au Burkina Faso. Puis nous montrerons que les RSN sont de plus en plus utilisés dans ce pays, en ouvrant au passage des *brèches* à travers lesquelles prolifèrent de fausses informations. Ensuite, nous évoquerons quelques manifestations de la circulation des fake news sur les RSN au Burkina Faso. Et nous analyserons la

politique de régulation/modération de contenus mise en place par Facebook, ce en faisant le lien avec les pratiques en cours au Burkina Faso. Et enfin, nous examinerons des actions de sensibilisation menées par des acteurs de la société civile burkinabé pour lutter contre la circulation de fake news.

1. Approche méthodologique

Nous avons fait recours à une approche qualitative basée d'une part, sur des ressources documentaires d'auteurs en lien avec la thématique. D'autre part, nous avons aussi exploité une littérature grise comportant un corpus de documents institutionnels (textes juridiques, décrets, rapports d'activités) couvrant la période allant de 2015 à 2023. En plus, ces ressources documentaires ont été couplées à des extraits d'entretiens semi-directifs menés de juillet à septembre 2024 auprès d'acteurs d'institutions publiques et de la société civile qui interviennent en matière de régulation, modération de la circulation de fake news dans les environnements numériques au Burkina Faso. A ce propos, du côté des acteurs publics, nous nous sommes entretenu avec deux responsables du Conseil Supérieur de la Communication un responsable à la Commission de l'Informatique et des Liberté (CIL) et un responsable au niveau de la Brigade Centrale de Lutte Contre la Cybersécurité (BCLCC). Du coté des acteurs de la société civile, six acteurs ont été rencontrés : un responsable de l'association Fasocheck, deux responsables au niveau de l'ONG CIFDHA, deux responsables de médias en ligne dont un au niveau de *Lefaso.net* et un à *Faso7*. En enfin, nous avons rencontré une ancienne responsable au niveau de l'association des bloggeurs du Faso.

Au total une dizaine d'entretiens semi-directifs d'une durée moyenne d'une heure de temps ont été conduits. Il a été question de saisir comment la circulation des fake news se manifeste au Burkina Faso et d'analyser leurs conséquences. Il a aussi été question d'analyser les enjeux de la régulation de la circulation de fake news en lien avec l'environnement politique et sécuritaire du pays. Il s'est agi aussi de connaitre l'environnement juridique et réglementaire de la régulation de ces contenus, de connaitre les actions menées au Burkina Faso en matière de régulation des contenus des RSN et de fact checking tout en saisissant les apports potentiels de ces actions.

2. Contexte sociopolitique et sécuritaire dans lequel les fake news circulent au Burkina Faso

De 2014 à nos jours le Burkina Faso a traversé plusieurs tensions politiques et crises sécuritaires dont la prise en compte dans les analyses actuelles permet de comprendre davantage le contexte dans lequel les circulations de fakes news se font dans ce pays, de même que les initiatives tendant à la régulation des contenus circulant sur les RSN.

En effet, suite au projet de l'ex président Blaise Compaoré de modifié l'article 37 de la constitution burkinabé, pour briguer un 3^e mandant (après 27 ans de règne) le pays a connu des manifestations qui ont conduit au départ le 31 octobre 2014 du président Compaoré, pour un exil. Dès ce départ, il y a eu plusieurs velléités de militaires et de civils pour assurer la transition qui s'ouvrirait. Mais après une médiation d'un « collègue de sages », la présidence de la transition a été confiée à Michel Kafando et le premier ministère a été confié au

lieutenant-colonel Isaac Yacouba Zida numéro 2 du régiment de sécurité présidentiel⁴ (RSP).

S'ouvre alors une période de transition d'un an devant déboucher à des élections présidentielles. Cette transition a été très tendue avec plusieurs mouvements d'humeur de la garde présidentielle (RSP) qui, il faut le noter, était la garde présidentielle du président Compaoré jusqu'à son départ.

Ces mouvements d'humeur ont culminé le 17 septembre 2015 avec un coup d'Etat perpétré par le général Gilbert Diendéré « numéro 1 » et « patron » du RSP. Face à une révolte populaire pour faire barrage au coup d'Etat, le Général Djindjéré rétrocède le pouvoir au président Kafando.

Les élections ont pu être organisées le 29 novembre 2015 et le Mouvement du peuple pour le progrès (MPP)⁵ est conduit au pouvoir, avec Rock Marc Christian Kaboré comme président. A ces élections, le CDP n'a pas été autorisé à prendre part. En effet, le Conseil constitutionnel a rejeté le 10 septembre 2015, la candidature du président du CDP et celles d'autres partis, en se basant sur une loi votée en avril 2015 par l'Assemblé législative de transition pour interdire aux acteurs politiques proches du président Compaoré de briguer des mandats lors des élections pour mettre fin au régime de transition. Cette loi visait les partis, acteurs politiques qui ont soutenu le projet de modification de l'article 37 de la constitution.

C'est pendant cette année 2015 très troublée que les premières attaques terroristes ont commencé au Burkina Faso. En effet, le 23 août 2015, un gendarme est mortellement blessé dans une attaque menée contre le poste de Gendarmerie de Oursi (non

⁴ Le Régiment de sécurité présidentielle était une unité des forces armées du Burkina Faso chargée de la protection du président du Burkina Faso.

⁵ Mouvement politique créé en janvier 2014 par des anciens *caciques* du Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), parti au pouvoir de Blaise Compaoré. Le MPP a été créé suite à la volonté du président Compaoré de briguer un troisième mandant.

loin des frontières avec le Mali et le Niger) par trois hommes armés. Le 9 octobre 2015, on note une attaque terroriste contre la brigade territoriale de gendarmerie de la localité de Samorogouan (non loin de la frontière malienne). Les attaques qui ont commencé à faire beaucoup parler ont commencé moins de 3 semaines après l'investiture du président Kaboré qui a eu lieu le 29 décembre 2015. En effet, le 15 janvier 2016 on note une attaque à Ouagadougou contre des lieux comme l'hôtel le Splendid et le restaurant Cappuccino au centre-ville de Ouagadougou. Une autre attaque qui a marqué les esprits est celle du 02 mars 2018 à Ouagadougou contre l'ambassade de France et l'état-major général des armées. Ensuite les attaques ont plus concerné des zones reculées du pays que les grandes villes.

Depuis ces premières attaques à nos jours, le Burkina Faso vit une crise sécuritaire et humanitaire avec une récurrence d'attaques terroristes qui impactent durement les populations des localités concernées, engendrant entre autres, des déplacements des populations. En février 2023, un rapport du CONASUR⁶ estimait à 1 999 127, le nombre de personnes déplacées internes (PDI) avec 58,42% d'enfants, 23,97% de femmes et 17,61% d'hommes (CONASUR, février 2023). Il s'agit là d'un pic que le pays a connu en termes de PDI.

Ce contexte difficile n'est pas sans effet sur le travail des journalistes et communicants (notamment ceux des institutions publiques). En effet, dans cette période de crise sécuritaire et humanitaire, les journalistes sont invités à travailler autrement que lorsqu'il n'y a pas de conflit.

On peut aussi noter qu'une guerre ou crise sécuritaire majeure limite parfois les possibilités de collecte et de traitement de l'information par les journalistes. Cela est dû à plusieurs raisons :

⁶ CONASUR : Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation

certains terrains sont dangereux pour la vie du journaliste et en contexte de crise, l'État trouverait inapproprié que tout ce qui se passe sur le théâtre des opérations soit relaté dans la presse parce que cela peut être considéré comme étant potentiellement démoralisant pour les troupes. Donc parfois les médias sont obligés de se contenter de discours, de contenus officiels.

Comme le dit Arnaud Mercier⁷ (2005, P. 2) « *En temps de guerre, l'idéal d'une presse libre donnant à des journalistes indépendants la mission d'aller chercher une information ou des images susceptibles d'être occultées peut vite devenir insupportable aux autorités civiles et militaires.* » et il ajoute « *Que ce soit pour s'assurer le succès sur le théâtre d'actions ou pour préserver le moral des troupes sur le front ou des civils à l'arrière, les États ont très tôt interdit ces pratiques d'information libre en imposant une censure radicale.* » Dans le cas du Burkina Faso et ce, depuis la crise sécuritaire, les autorités ont laissé savoir qu'il est également attendu des journalistes qu'ils informent sans faire l'apologie de la haine, de tensions communautaires, de la violence, du terrorisme. A cela s'ajoute le fait qu'on demande aux journalistes de cultiver davantage leur responsabilité sociale et d'être « patriotes » dans leur manière de traiter l'information liée à la crise sécuritaire et sanitaire. Tout cela a eu pour effet, le fait que les journalistes produisent peu de sujets sur la question sécuritaire, laissant la place à la circulation sur les RSN d'informations souvent produits par des web activistes ou des citoyens.

Ajoutons que cette période de crise est accompagnée d'un activisme en ligne des Burkinabé avec par moment des pics de production et diffusion d'informations dont toutes ne sont pas

⁷ La version anglaise de ce texte a été publiée sous le titre « War and media: Constancy and convulsion », dans le volume 87, numéro 860, décembre 2005, pp. 649-659 de la *International Review of the Red Cross*.

toujours vraies. Etudiant l'activisme en ligne des Burkinabé, Lassanè Yaméogo (2020, p. 4) laisse savoir que : « *L'émergence de l'activisme en ligne est consécutive aux soubresauts sociopolitiques qui ont marqué l'histoire du Burkina Faso au cours de la dernière décennie... On observe alors dans ce pays des liens étroits entre réseaux sociaux numériques et crises sociopolitiques.* » Abondant dans le même sens, Étienne Damome, Aminata Ouédraogo et Élodie Alimata Tapsoba (2020, p. 2) indiquent que « *Ce n'est sans doute pas un hasard si les réseaux sociaux sont apparus comme le canal principal de communication dans la dynamique de lutte qui a mené à l'insurrection population d'octobre 2014* ». Ces propos traduisent le fait que les incidences de la circulation d'informations sur les plateformes numériques en temps de crises ne sont pas à négliger.

3. De l'usage accru des RSN pour faire circuler des informations au Burkina Faso

A la faveur de la crise sécuritaire et humanitaire que le Burkina Faso vit et du fait du contexte géopolitique actuel, on constate une plus grande circulation de fake news sur divers sujets en lien avec ces questions.

Et ce, dans une période où les Burkinabé produisent davantage d'informations citoyennes. Déjà en 2020, Lassanè Yaméogo évoquait la production croissante de ce type de contenus citoyens en ligne en ces termes :

« *Les Burkinabè participent aux débats publics par l'intermédiaire des plateformes socionumériques (Dakouré, 2011 ; Frère, 2015a, 2015b). Des lanceurs d'alerte se font de plus en plus entendre, contraignant, par moments, les pouvoirs publics à la reddition de comptes et à des réajustements*

politiques. » (Lassanè Yaméogo, 2020, p.2) Toujours selon Yaméogo, «Au Burkina Faso, ces nouveaux agents sociaux sont issus de milieux socioprofessionnels diversifiés. Ils sont journalistes, architectes, artistes musiciens, informaticiens, politiques, acteurs de la société civile, etc. ... Les plus influents que nous avons rencontrés pendant l'enquête ont un niveau universitaire, BAC +3 au moins.» (Lassanè Yaméogo, 2020, p.7)

Mais ce qui est nouveau depuis deux ou trois ans dans ce pays, c'est ce qui peut être qualifié d'apparition d'une nouvelle catégorie de web-activistes. Il s'agit de citoyens parfois peu instruits, voir analphabètes qui font usages des RSN en s'exprimant en langues nationales pour donner leurs points de vue sur des sujets d'actualité. Cela est facilité par les possibilités d'utilisation de l'option de notes vocales ou audio que certaines plateformes très utilisées au Burkina Faso comme WhatsApp, Facebook et Tik Tok autorisent.

En outre, depuis une décennie, les gouvernants et acteurs politiques burkinabé scrutent ce qui se passe sur les RSN et mettent en place des community manager pour interagir en ligne avec les citoyens, faire circuler des informations. Sur le plan politique par exemple, Yaméogo (2020, p.14) indique qu'« *au sein des ministères, des institutions publiques, des partis et formations politiques, des community managers sont officiellement ou officieusement institués pour soit soutenir, légitimer la parole publique officielle, soit répondre ou réagir à la critique des internautes contempteurs. »* Ce type d'usages « politiques » des RSN ont été mentionnés lors de nos travaux de terrain. A ce sujet, en abordant les enjeux politiques de la circulation d'information sur les RSN au Burkina Faso, un responsable du CSC que nous avons interrogé indique : «

Actuellement, il faut reconnaître que de façon générale les TIC ont bouleversé les usages sociaux. Nos habitudes de socialisation, de communication politiques, de commerce, de distraction, etc. ont été impactées. Actuellement une bonne partie des activités de la communication politique par exemple s'est déporté sur les réseaux socionumériques dans nos pays de la sous-région. » Et ce relais d'information sur les plateformes numériques portant parfois sur des enjeux importants pour les autorités publiques et pour des partis a souvent donné lieu à des critiques de manœuvre visant à manipuler les citoyens ; des accusations de diffusion de fausses informations et de mise sur l'espace public numérique de dossiers confidentiels de l'Etat. En termes de dérives sur les RSN au Burkina Faso par rapport à la crise sécuritaire, Yaméogo (2020, p. 16) indique :

« Au Burkina Faso, des dérives sociales induites par l'activisme en ligne sont aussi sporadiquement constatées. Les attaques terroristes, dont le pays est l'objet depuis 2015 et qui ont causé des milliers de morts et de déplacés internes, est un cas d'observation pertinent de ces écarts de comportement numérique. Des internautes se plaisent, par ignorance ou de manière délibérée, à publier des images de cadavres ou à relayer de fausses vidéos ou images présentant des trophées de guerre saisis chez l'ennemi (armes, engins explosifs, roquettes...) »

La multiplication de fake news sur le RSN portant sur des questions sécuritaires et géopolitiques et leurs incidences potentielles ont conduit l'Etat burkinabè à adopter une plus grande fermeté par rapport aux dérives sur ces RSN.

Il faut noter avec Balima et Kaboré (2022, p. 324) qu'aux termes de la Loi N°086-2015/CNT du 17 décembre 2015 portant modification de la loi n°058-2015/CNT portant régime juridique de la presse en ligne au Burkina Faso, « *quiconque publie par voie de presse en ligne, toute information ou document comportant un secret militaire, or les cas où la loi l'oblige à révéler ce secret, est puni d'une amende de cinq cent mille (500 000) francs à trois millions (3 000 000) de francs CFA* ». Mais 3 ans après l'adoption de cette loi, l'Etat au vu de l'ampleur grandissante du phénomène a adopté la LOI N°025-2018/AN portant Code Pénal du 31 mai 2018, pour réprimer plus durement ceux qui enfreignent à la loi sur ces questions numériques. Et plus récemment la loi 041-2023/ALT portant attribution, composition, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Communication du 21 novembre 2023 a étendu le périmètre d'action du CSC en renforçant ses attributions en matière de régulation des contenus des RSN.

Ces mesures strictes prises par les autorités ont de l'avis de certains observateurs eu une certaine incidence sur la circulation de fake news au Burkina Faso. A ce propos une journaliste bloggeuse que nous avons rencontrée indique qu'« *il y a depuis quelques temps dans le paysage des réseaux socionumériques au Burkina Faso, une sorte d'assainissement de l'environnement numérique même si cela est teinté de restriction de liberté. Mais il faut quand même dire qu'il y a eu des moments où ce qui se passait sur ces réseaux interpellait, car chacun allait de ses commentaires, de ses interprétations, pour diffuser des contenus qui soit effrayaient soit troublaient l'ordre public dans une certaine mesure* ». Et elle ajoute :

« *Je pense qu'actuellement il y a vraiment de l'accalmie par qu'à la faveur de loi votée (novembre 2023) avec la prise en compte*

des utilisateurs de Facebook ayant plus de 5000 abonnés dans le cadre de la régulation, cela a amené beaucoup de gens à faire plus attention. » Il convient de préciser que la loi du 21 novembre 2023 conduit le CSC à considérer les personnes disposant d'au moins 5000 abonnés sur Facebook comme une « entité » à réguler. A ce sujet, un enquêté au CSC affirme :

« C'est vrai que la loi étant le périmètre du CSC sur les utilisateurs de Facebook ayant plus de 5 000 abonnés, mais il faut noter que même à moins de 5000 abonnés, le CSC peut agir car cela dépendra de ce que l'utilisateur diffuse. La barre de 5 000 abonnés se fonde sur le principe que si un citoyen a plus de 5 000 abonnés, ses publications ont potentiellement plus de possibilités de faire mal si des informations qui ne conviennent pas y sont diffusées. »

Toutefois, la régulation des contenus sur ces plateformes, du fait de l'ampleur des informations qui y circulent, n'est pas une chose aisée aussi bien pour ces plateformes elles-mêmes que pour d'autres régulateurs ou modérateurs. Ainsi, les algorithmes utilisés par Facebook pour repérer les fake news sont parfois contournés par des « tactiques d'utilisateurs » qui usent d'astuces, de « braconnages » dans leur style d'écriture, en coupant par exemple certains mots ou en utilisant des mots issus de langues nationales du Burkina Faso dans une même phrase (pour prendre le cas de ce pays) afin de contourner les mesures de régulations mises en place par Facebook. Une régulation humaine, prenant en compte un locuteur de la langue locale utilisée, permet de contrôler ce type de contournements mais Facebook aura du mal à disposer de moyens suffisants pour une régulation humaine de cette grande

quantité d'informations. Ce, d'autant plus que dans la plupart des pays africains il y a un grand nombre de langues locales.

4. Quelques manifestations de la circulation de fake news sur les RSN au Burkina Faso

En se référant à Dubercq (2018), Antonin Idriss Bossoto (2022, p.90) définit les fake news en indiquant que « *les termes anglais fake news sont souvent traduits, littéralement par « fausses nouvelles », et tout réside alors dans ce qu'on entend par « faux ». La langue anglaise introduit déjà une subtilité, lorsqu'elle distingue « false » - « faux, erroné » - de « fake » - « faux » au sens de « truqué ». L'anglicisme ne désignerait donc pas une information erronée, mais plutôt une publication semblable à un article de presse, qui induirait en erreur le lecteur.* » A cela s'ajoute le fait que le rapport 2017 de l'institut Reuters évoque le fait que par rapport aux fake news, le public confond régulièrement 3 catégories. Ainsi les fake news sont parfois considérées comme a) des informations « inventées » pour gagner de l'argent ou discréditer autrui ; b) des informations qui ont un fondement mais, présentées sous un certain angle afin de servir un objectif particulier ; c) des informations déplaisantes ou avec lesquelles les publics ne sont pas d'accord. Dans le présent travail, nous considérons les fake news d'une part, comme de fausses informations produites et diffusées (volontairement ou involontairement) dans le but de tromper l'opinion publique. D'autre part, il est question d'amplification de manière disproportionnée de faits afin de conduire l'opinion publique à penser dans un sens souhaité. En étudiant la circulation des fake news en République du Congo, Bossoto évoque des types de fake news qui se

manifestent aussi dans l'espace public numérique au Burkina Faso :

« Ces créations d'informations falsifiées peuvent prendre des formes variées : détournement d'images ou de vidéos, pour leur faire illustrer un fait ou un pseudo fait ; les usages de faux comptes pour manipuler les propos d'une personnalité sans qu'elle ne se défende ; « défactement » d'un site d'information avec création d'une adresse URL pour publier une information sous le nom d'un journal, existant et dans une mise en page trompeuse car hyper-ressemblante ; rédaction de pseudo articles publiés sur des blogs peu crédibles et souvent complotistes, à l'origine des rumeurs sordides ; création de faux documents censés faire preuve, republiés sur les comptes des réseaux socio-numériques grâce à l'appui de bots qui automatisent et massifient artificiellement la viralité des messages » (Antonin Idriss Bossoto, pp. 91-92) Tous ces types de fakes news sont également constatées dans le cas burkinabé.

Depuis que la crise sécuritaire a pris de l'ampleur dans ce pays, la circulation des fake news s'est significativement accrue. « Avec l'aggravation du contexte sécuritaire au Burkina Faso marquée par la multiplication des attaques terroristes à partir de 2018, on assiste à l'émergence d'un activisme politique sur les RSN dans ce pays à travers la diffusion des informations « (mal) menées » amplifiant le développement d'espaces de liberté d'expression au côté des médias et de ses journalistes. » (BAGARE Marcel, 2024, pp. 88-89)

L'activisme en ligne concernant l'actualité du Burkina Faso est foisonnant et plusieurs types de contenus circulent à ce propos. Selon Afrique IT News :

« Meta, l'entreprise mère de Facebook et Instagram, a publié un rapport trimestriel sur les comportements inauthentiques coordonnés. Dans ce rapport, le groupe a signalé la présence de faux comptes qui ont tenté d'influencer l'opinion publique au Burkina Faso et au Togo. Meta a supprimé 134 comptes Facebook, 142 pages et 20 comptes Instagram qui enfreignaient sa politique de lutte contre les comportements inauthentiques coordonnés. Selon Meta, ces comptes ont tenté de faire passer les fausses pages pour des médias légitimes, en partageant leur contenu⁸ »

Selon un de nos enquêtés, membre d'une association évoluant dans le fact-checking, en termes de diffusion de fausses nouvelles :

« Il y a des gens qui de façon très volontaire publient de fausses informations à destination de la population concernant des sujets politiques et économiques. Certains sont payés pour faire cela et ils savent parfaitement ce qu'ils font. Ces personnes sont des leaders très suivis sur les réseaux socionumériques et leurs suiveurs croient fermement que ces fausses informations sont vraies, cela parce que c'est leur leader qui a publié et donc ils accordent de la crédibilité. Et en plus, d'accorder de la crédibilité à ces fake news, ces

⁸ <https://afriqueitnews.com/tech-media/faux-comptes-tentent-influencer-opinion-publique-afrigue-ouest-meta/> consulté le 27 mai 2025

suiveurs les relaient en les partageant. A contrario, quand il s'agit d'informations publiées par d'autres leaders ou une personne dont ils ne partagent pas les idées, ces informations sont considérées fausses. Il y a une sorte de clivage dogmatique qui est constaté à ce niveau. Et lors de nos campagnes de sensibilisation, quand on pose des questions à certains citoyens sur les sources d'information, on constate ce clivage. On constate parfois qu'ils partagent de fausses informations sans s'en rendre compte, ignorant qu'il faut parfois prendre certaines publications avec des pincettes. »

De nos collectes de données de terrain, il ressort également, selon un acteur de la société civile, qu'en termes de manifestation de la circulation des fake news sur Facebook que : « *Plusieurs fois, les autorités burkinabè ont apporté un démenti⁹ sur des supposées attaques afin de calmer les citoyens d'une localité et l'opinion dans un contexte où sur la base de rumeurs des populations se déplacent.* »

Un autre enquêté rappelle un fait marquant de l'année 2021 au Burkina Faso concernant les difficultés de régulations de contenus des RSN dans ce pays en indiquant que :

« En novembre 2021, dans le but de contenir le désordre occasionné par la diffusion de fausses informations lors du passage du convoi de l'armée française en partance à Niamey, les autorités burkinabè ont pris des mesures restrictives de l'internet. Mais ces restrictions ont été prises en violations des droits numériques avec des conséquences énormes sur les plans économiques

⁹ Communiqué de l'Etat-Major Général Des Armées Du Burkina Faso du 27 décembre 2021 : <https://www.facebook.com/share/p/pj4YRAfkZfB8YG4S/?mibextid=oFDknk> consulté le 23 mars 2025.

sociaux et culturels dans un contexte de forte tension et de crise »

Comme évoqué supra les informations qui circulent sur les RSN dans le cas du Burkina Faso sont parfois clivantes, en fonction de web-activistes les plus influents, et si certains soutiennent les autorités actuelles du pays suite au coup d'Etat de septembre 2022, d'autres ne sont dans cette logique. Et ces informations circulent dans un environnement géopolitique mouvant dans la région sahélienne, ce qui se reflète dans des informations foisonnantes sur les RSN au Burkina Faso.

5. La politique de régulation/modération mise en place par Facebook

La régulation des contenus qui circulent sur les RSN n'est pas aisée et il convient de mettre en lumière l'esprit qui oriente les plateformes comme Facebook dans leur régulation de contenus. Il est question globalement pour elles d'être le moins ingérant possible, ce qui laisse des interstices à travers lesquels les fakes news peuvent circuler. A ce propos, selon Assouan Bouherara,

« La directive sur le commerce électronique de 2000 a jeté les bases de la responsabilité limitée des plateformes numériques, facilitant ainsi leur développement rapide tout en introduisant des défis pour la gestion de la désinformation. Selon cette directive, les plateformes ne sont pas tenues de surveiller activement les contenus mais elles doivent agir rapidement pour retirer les contenus illégaux une fois informées de leur présence. Cette approche a été cruciale pour l'expansion des plateformes numériques,

mais elle a aussi permis la propagation de fake news, comme le montrent plusieurs cas notables. » (2024, p. 27)

Néanmoins, les plateformes ont obligation de réguler et modérer les contenus qui y circulent pour éviter des situations qui enfreignent à la loi. Dans ce sens Facebook a lancé le 24 avril 2018 le principe de « standard de la communauté » pour modérer les circulations des contenus. Ainsi, « *Concernant les propos haineux par exemple, Facebook annonce dans ses rapports qu'au dernier semestre 2017 ; 1,6 millions de contenus ont fait l'objet d'une évaluation pour « hate speech », contre 22,5 millions au deuxième trimestre 2020* ». (Romain Badouard, 2021)

S'agissant de comment Facebook s'y prend dans sa démarche de modération des contenus qui circulent sur sa plateforme, Badouard (2021) indique que cette stratégie est basée sur trois mots *remove, inform, reduce*. Le principe consiste d'une part, à retirer de la plateforme les contenus qui contreviennent aux standards de publication et aux lois en vigueur dans certains pays (*remove*). D'autre part, il est question d'informer les usagers sur les contenus qu'ils consultent et le degré de fiabilité de ces contenus (*inform*). Et enfin il s'agit de « dégrader la visibilité » des contenus gris qui sont identifiés comme étant de mauvaise qualité, mais n'étant ni illégaux et ne contrevenant pas aux standards de publication (*reduce*). Ces contenus illégaux demeurent en ligne sur les plateformes, mais s'affichent plus bas dans les fils d'actualité, et sont ainsi moins vus et moins partagés par les internautes.

S'agissant spécifiquement des fake news, selon Badouard, Facebook a mis en place à partir de décembre 2016, un partenariat avec des journalistes professionnels, le « Third-

Party Fact-checking program» et qui comprenait trois ans plus tard 50 partenaires couvrant 40 langues différentes. Le principe de ce partenariat est d'embaucher au sein de rédactions reconnues des journalistes membres de l'International Fact-Checking Network, pour travailler en collaboration avec la plateforme pour la vérification des faits. A noter que ce partenariat ne se fait pas uniquement avec des journalistes puisque le « partenaire de confiance » de Facebook au Burkina Faso est une organisation de la société civile le CIFDHA qui travaille sur la défense des droits humains.

La régulation opérée au niveau de Facebook passe aussi par l'invisibilisation des contenus gris comme évoqué *supra*. L'objectif pour Facebook dans ces cas de figure est d'influencer l'utilisateur d'une part, de manière explicite à travers des avertissements pour le déconseiller de visualiser ou partager un contenu ou d'autre part, de manière implicite à travers l'action des algorithmes de classement de contenus qui font en sorte que certains contenus aient une visibilité dégradée dans le fil d'actualité de Facebook.

Comme on le constate à travers l'action des algorithmes, l'Intelligence Artificielle (IA) est mise à contribue par Facebook pour la régulation des contenus. Toutefois, cette action a une limite non négligeable qui est la non prise en compte des contextes dans lesquels certains contenus sont produits et diffusés.

« Le problème réside, pour les contenus haineux comme pour les « fake news », dans la prise en compte du contexte de l'échange, qui reste encore problématique dans le domaine de l'intelligence artificielle... Si les algorithmes peuvent se montrer extrêmement performants pour analyser les phénomènes exprimables

sous la forme de données numériques, le contexte culturel et conjoncturel d'un échange ne l'est pas forcément. » (Romain Badouard, 2021)

A ce propos, un membre du CIFDHA lors de nos entretiens a laissé entendre : « *Dans notre collaboration avec Facebook, il est arrivé que nous attirons leur attention par rapport à des contenus dont l'appropriation que Facebook en a fait n'a pas permis de prendre en compte le contexte dans lequel ce contenu a été produit* » Il faut noter qu'en tant que partenaire de confiance de Facebook au Burkina Faso, le CIFDHA, en plus de faire du monitoring de contenus (discours de haine), est parfois consulté par Facebook pour certains cas où cette plateforme souhaite avoir son avis. Et par moment, c'est le CIFDHA qui contacte Facebook afin d'accompagner certains utilisateurs ou acteurs publics qui ont soumis des requêtes à Facebook mais ont du mal à avoir une réponse.

6. Actions de sensibilisation et de modération des contenus de RSN issues d'initiatives associatives

En matière de lutte contre la circulation de fake news au Burkina Faso, les acteurs de la société civile sont plusieurs à agir. Il y a des médias qui animent (avec un manque de régularité) des rubriques de vérification de faits. Parmi ces médias on peut citer Lefaso.net et Faso7. Et à propos du manque de régularité un responsable interrogé à Lefaso.net laisse entendre que : « *nos journalistes parfois ne souhaitent pas se lancer dans des sujets de fond qui les amener à investiguer. Parfois on leur propose de leur dégager du temps pour qu'ils produisent des sujets d'investigation, de vérification de faits, mais on a*

constaté peu de motivation à ce niveau ». De ce fait, les activités de fact checking sont irrégulières à ce niveau.

De manière générale, les faibles conditions économiques de la presse burkinabé font que la plupart des contenus produits par ces médias (privés notamment) résultent de couvertures médiatiques facturées. En d'autres termes, les médias reçoivent des invitations d'acteurs publics, privés qui les convient à couvrir un évènement avec contrepartie financière pour l'organe de presse.

Parallèlement à l'action de médias contre la prolifération de fake news, des associations interviennent aussi dans ce domaine. Un des acteurs associatifs burkinabé qui est bien connu localement en matière de fact checking est Fasocheck. En dehors du fait que l'association organise des séances de formation et de sensibilisation aux bénéfices de médias locaux pour les outiller dans la vérification des faits, cette association mène aussi des campagnes de sensibilisation dans les lycées et collèges par rapport à la circulation de fake news. Selon un des responsables de l'association que nous avons enquêté :

« Même s'il convient de mentionner que la majorité des fausses informations qui circulent au Burkina Faso proviennent des réseaux sociaux, Fasocheck mène un travail de sensibilisation auprès des journalistes pour les encourager à s'engager dans des initiatives de lutte contre les fakes news. Il s'agit d'expliquer aux médias pourquoi ils doivent s'engager dans la lutte contre la désinformation, dans la mesure où les fake news constituent un problème de société qui réduit la confiance entre citoyens et autorités, entre citoyens et médias et peut entraîner des crises sociales. »

En outre, Fasocheck fait du fact checking dont les résultats sont publiés. Un des membres de Fasocheck explique leurs activités de fact checking en disant ceci :

*« Ça consiste pour nous à surveiller ce qui se dit sur les réseaux socionumériques portant sur des sujets qui intéressent notre association. Il peut s'agir de sujets politiques, économiques, sécuritaires, ou de société. On a une équipe qui au quotidien écoute les émissions interactives sur les radios et surfent sur Internet à la recherche de sujets. On utilise des outils basiques comme Google Alerte, Google Lens, Talkwalker, CrowdTangle. Pendant la formation des journalistes, on leur donne quelques outils pour la vérification des informations, par exemple pour les images on les initie à **Google Lens** (pour la vérification par image inversée). InVID, Youtube Data Viewer : pour remonter à l'origine de certaines vidéos pour voir si des vidéos ont été réutilisées hors contexte. »*

Il faut noter que la désinformation passe aussi pour le détournement d'images, en plus de montages faits grâce à l'intelligence artificielle, de vieilles vidéo que l'on remet au goût du jour hors contexte. Ainsi ces outils mentionnés par l'enquête permettent de remonter à la première publication de ces contenus.

Conclusion

Le présent article consacré à la circulation de fake news dans un contexte politique et sécuritaire particulier au Burkina Faso,

révèle que depuis 2011 à nos jours les RSN sont de plus en plus utilisés pour produire et diffuser des informations dont une partie s'avère parfois fausse. Et cela plus marqué actuellement du fait de la crise sécuritaire et des enjeux géopolitiques qui sont en cours actuellement dans l'espace des pays de l'Alliance des Etats Sahel.

Par ailleurs, le contexte sécuritaire a poussé l'Etat burkinabé à étendre les compétences du régulateur des médias le CSC, au champ des médias sociaux comme Facebook, s'agissant d'utilisateurs ayant plus de 5000 abonnés. Même s'il faut noter qu'il s'agit là pour les autorités d'orienter davantage le regard du régulateur vers des activistes à fort potentiel d'influence sinon, comme l'a mentionné un des responsables du CSC, même à moins de 5000 abonnés sur Facebook, un utilisateur peut attirer l'attention du régulateur. Tout dépend de ce qui est véhiculé comme contenu et des incidences que ce contenu peut produire.

Il ressort aussi de l'étude que la régulation de la circulation des fake news est un réel défi au Burkina Faso. D'une part, on a la difficulté inhérente au caractère d'extraterritorialité de Facebook et d'autre part, il y a le défi de la grande masse de données qui y circulent quotidiennement. Facebook lui-même est confronté à ce défi et l'usage qu'il fait des algorithmes dans sa régulation est limité par le fait que ces algorithmes ne prennent pas en compte le contexte discussif de certains propos, constituant ainsi une limite. Et cela sans compter le fait que dans le cas du Burkina Faso, des mots en langues nationales sont parfois utilisés dans une phrase en français, dans le but de contourner la régulation de Facebook.

Dans le cas burkinabé, il convient aussi de noter que les acteurs publics de la régulation ont du mal à avoir satisfaction de leurs requêtes auprès de Facebook qui est plus dans une dynamique de collaboration avec des acteurs de la société civile qualifiés de « partenaire de confiance ». Les actions de modération et de régulation des contenus des RSN par des acteurs burkinabé se résument dans bien de cas, à des actions de monotoring menées par des acteurs associatifs qui font remontrer leurs résultats à Facebook. Il y a aussi les actions de monotoring faites par la BCLCC qui dispose de moyens technologiques lui permettant de prendre des *délinquants numériques*. Même s'il faut noter que la BCLCC tout comme d'autres acteurs publics, en collaboration avec les acteurs associatifs mènent des activités de sensibilisation et de formations pour prévenir la prolifération de fake news sur l'espace numérique burkinabé. Lequel espace numérique, du fait du contexte actuel, est caractérisé par une sorte de polarisation des avis portant sur des sujets politiques et sécuritaires avec la présence de web activistes influents ayant derrière eux des milliers de suiveurs qui ne jurent que par les propos de leur leader. Propos parfois systématiquement pris pour vrais. Alors des propos venant d'autres activistes sont systématiquement pris pour faux. Tout cela dans une aire géographique où des enjeux géopolitiques importants sont en mouvement et suscitent la production et diffusion de beaucoup d'informations sur les RSN qui ne sont pas toujours vraies et dont la régulation n'est pas chose aisée.

Il y a lieu aussi de mentionner que cet article, en faisant un *zoom* sur les pratiques analysées, a une portée sociale dans ce sens qu'il contribue à faire comprendre le phénomène de la circulation des fake news au Burkina Faso.

Références bibliographiques

- BADOUARD Romain, 2021, « Modérer la parole sur les réseaux sociaux. Politiques des plateformes et régulation des contenus. » in Réseaux : communication, technologie, société, L'action publique au prisme de la gouvernementalité numérique, 1 (225), pp.87-120.
- BAGARE Marcel, 2024, « Information (mal) menée et activisme politique au Burkina Faso à l'ère du numérique dans un contexte de crise sécuritaire. » in *Communication en Question*, n° 19, Juin / Juillet 2024, pp. 85-112.
- BECKOUCHÉ Pierre, 2019. *Les nouveaux territoires du numérique. L'Univers digital du sur-mesure de masse*, les Editions Sciences Humaines, Auxerre.
- BIGOT Laurent, 2019. *Fact-checking vs fake news. Vérifier pour mieux comprendre*, INA éditions, Paris.
- BOGUI Jean-Jacques et AGBOBLI Christian, 2019, «L' information en périodes de conflits ou de crises : Des médias de masse aux médias sociaux numériques » « Technologies numériques et diffusion de l'information pendant les périodes de conflits et de crise dans le monde » In C. AGBOBLI, J.-J. BOGUI et K. M. BELISARIO, revue *Communication, Technologie et développement*, n°4 / Septembre 2017
- BOSSOTO Antonin Idriss, 2022. *Médias en République du Congo. Entre monopole de l'information et déclin des médias classiques*. Collections Etudes africaines, Série Communication, l'Harmattan, Paris.
- BOUGHERARA Assouan, 2024, « Vers une régulation efficace des fake news sur les réseaux sociaux : entre contrôle et limites » Les petites Affiches.

COMPAGNO Dario, MERCIER Arnaud, MESANGEAU Julien, CHELGHOUM Kamel, 2017, « La reconfiguration du pluralisme de l'information opérée par les réseaux socionumériques » in Réseaux 2017/5 (n° 205), p. 91 à 116.

COUTANT Alexandre et al., 2012 *Internet et politique*, CNRS éditions, Paris DACHEUX Eric et al. (2008) *L'espace public*, CNRS éditions, Paris.

DAMOME Étienne, OUEDRAOGO Aminata et TAPSOBA Élodie Alimata, 2020, « Vision et usages enchantés des réseaux sociaux numériques au Burkina Faso » in Revue Communication, vol. 37/1 | 2020.

FOTTORINO Eric et al., 2017. *Les médias sont-ils dangereux ? Comprendre les mécanismes de l'information*. Edition Philippe Rey, Paris.

FRAU-MEIGS Divina, 2019. *Faut-il avoir peur des fakes news ?* La Documentation française, Paris

IDELOSON Bernard, 2021, « Sophie JEHEL et Alexandra SAEMMER (dir.) Éducation critique aux médias et à l'information en contexte numérique », in Questions de communication N°39 | 2021

KABORE Lacina et BALIMA Régis Dimitri, 2022, « Fact checking et fake news en réseaux dans un contexte de crises sécuritaire et sanitaire au Burkina Fao » In ZAOULI n°04, Décembre 2022, pp. 319-336.

KONE Tahirou, 2016, « De la question de l'(auto)régulation des nouveaux médias en Afrique de l'ouest francophone » in Communication, technologies et développement n°3 | 2016.

MASSIT-FOLLEA Françoise, 2013, « La régulation de l'internet : fictions et frictions », in Les débats du numérique. Presses des Mines, Paris.

MÖRCH Leïla, 2024, « Propagation des discours de haine : mécanismes et solutions » in :

<https://www.paxchristi.fr/2023/06/12/propagation-haine-discours-propagande/>

Pignard-Cheynel PIGNARD-CHEYNEL Nathalie et AMIGO Laura, 2019, « Le chargé des réseaux socio-numériques au sein des médias. Entre logiques gatekeeping, marketing et participative » in Réseaux 2019/1 n° 213 pp. 139 - 172.

RIEFFEL Rémy, 2014. *Révolution numérique, révolution culturelle ?* Gallimard, Paris